

COMMENT SE DÉBARRASSER D'UN 'TIC' ?



L'arrondissement invite les citoyens à se prévaloir de ce nouveau service pour éviter que les appareils électroniques et informatiques désuets soient envoyés dans des sites d'enfouissement. **Les TIC contiennent généralement des métaux lourds et des produits toxiques qui sont nocifs pour l'environnement.**

Apportez vos TIC aux Ateliers municipaux

1177, rue Dupuis

> Lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h

> Vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

> Samedi de 9 h à 12 h

Liste des appareils acceptés :

- > les ordinateurs personnels et portatifs ;
- > les écrans de tube à rayons cathodiques et plats (LCD et plasma) ;
- > les souris, claviers, câbles et autres composantes de l'ordinateur ;
- > les imprimantes ;
- > les lecteurs ou numériseurs (scanners) ;
- > les radios, systèmes de son, stéréo ;
- > les téléviseurs et téléviseurs dotés de lecteurs DVD ou VHS ;
- > les lecteurs DVD et VHS.

Notez que les appareils ne doivent pas nécessairement être fonctionnels. Ils peuvent être endommagés mais sans que leurs pièces soient brisées (ex. : pas de vitre brisée).

Renseignements 514 765-VERT (8378)